

L'an deux mille huit, le dix huit septembre, à vingt et une heures ,

Le Conseil Municipal de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CASSAGNES, sous la présidence Monsieur JURQUET Jean-claude maire de CASSAGNES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation : 15 SEPTEMBRE 2008

PRESENTS :

ABSENTS :

Mr _____ est élu secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative

le Maire Jean-claude JURQUET expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2008, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Désignation des articles | | Recettes | Dépenses |
|--------------------------|--------------------|----------|----------|
| Num | Libellé | | |
| 2313-73 | Mairie Amenagement | | 6000 |
| 21311-73 | Mairie Amenagement | | 6000 |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | | | |

le Maire Jean-claude JURQUET invite Le Conseil Municipal de CASSAGNES à voter ces crédits

Le Conseil Municipal de CASSAGNES après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie de CASSAGNES, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

**à la Mairie de CASSAGNES, le
le Maire Jean-claude JURQUET**